N° 6906/2021-20

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET : Approbation de la convention d'attribution d'une subvention à l'Association « Moto Club Lozérien »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 mars 2021

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 18

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 12 mars 2021

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 2 avril 2021

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

Publié le 24 MARS 2021
Le Président,

Communauté de Communes Cœur de Lozère Place Charles de Gaulle 48000 MENDE

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Thierry JACQUES, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Aurélie MAILLOLS, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Jean-François BERENGUEL (Patricia ROUSSON), Alain COMBES (François ROBIN), Vincent MARTIN (Aurélie MAILLOLS), Mme Emmanuelle SOULIER (Philippe POUGET) Conseillers Communautaires.

Etaient absents : Mme Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, David FOLCHER, Xavier SOUCHON, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

L'association « Moto Club Lozérien » a pour objet la pratique en amateur de la moto au travers d'une école de moto, de la participation à divers championnats, de l'organisation de diverses manifestations et de la participation à divers évènements (Organisation du Trèfle Lozérien notamment).
Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes Cœur de Lozère souhaite aider cette association à atteindre son objectif général et les actions prévues par le versement d'une subvention.

La Communauté de Communes souhaite formaliser les conditions d'attribution de cette subvention par la passation d'une convention ; convention qui précisera « l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». Un exemplaire de cette convention est joint en annexe.
Le montant de la subvention accordée à l'association « Moto Club Lozérien » pour l'exercice 2021 est de 18 000 €.

Afin de soutenir l'association « Moto Club Lozérien » dans la réalisation des actions envisagées, il est proposé :

- **d'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il est joint en annexe.

- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 19 voix pour, 3 abstentions **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

22/03/2021

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20210319-6906-2021-20-DE
Date de télétransmission : 23/03/2021
Date de réception préfecture : 23/03/2021